

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/2023**

Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 24 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Madame le Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 20/04/2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/04/2023

Présents :

Mme GABRIEL Céline ; Mme VASSAL Laurence ; Mr EVRARD Gérard ; Mme TOURNUT Yolande ; M. MARQUET Dominique ; Mme LANDICHEFF Stéphanie ; Mme ECHEVARRIA Hélène ; Mr DURAND Alain ; M. ALCIBLADE Claude ; Mme Juliette ALVAREZ ; M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme COUCHE Valérie

Représentés :

Absents :

Excusés : M. Pierre VIGIER ; M. PAVAN René

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. MARQUET Dominique a été désigné secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 2

La séance est ouverte à 17h33

**I/ Délibérations :**

**D 2023-04-25 Plan de financement réhabilitation et rénovation énergétique de la salle de la Prade en Mairie – Demande de subventions**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Réhabilitation et Rénovation énergétique de la salle de la Prade

Les travaux commenceront fin 2023, Madame le Maire présente le plan de financement du projet au Conseil Municipal, le projet est estimé à 642 540€ HT.

**Plan de financement :**

**Estimation**

DEPENSES	MONTANT HT
Maitrise d'œuvre-Architecte-BET Structure-BET Electricité Fluides	54 240.00 €
Rénovation	568 300.00 €
Frais annexes (Etude, diagnostic, bureau de contrôle, SPS...)	20 000.00 €
Total cout HT	642 540.00 €

FINANCEMENTS	MONTANT
Subvention-Fond Vert (30%)	192 762.00 €
Subvention-CD 31 (30%)	192 762.00 €
Subvention-Région Occitanie (15.56%)	100 000.00 €
-----	
Autofinancement-	157 016.00€
Total Financement	642 540.00€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement pour le projet de la construction de la salle des fêtes.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier
- Autorise Mme le Maire à inscrire la dépense au BP 2023 article 2313
- Sollicite auprès de l'Etat (Fonds verts – DETR), du CD31 et de la Région Occitanie la subvention la plus élevée possible concernant ces travaux.

La séance est clôturée à 17h40

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.  
Fait et clos à GREPIAC, les jours, mois et an que dessus.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.